

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240430_P_069
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'un avenant à la convention avec « THERA'PATTOUNE » pour la mise en place de 12 séances de médiation animale dans le cadre des actions FPT (Fonds Public et territoire) en faveur des enfants de 3-5 ans accueillis dans les Accueils de Loisirs du territoire

Décision en complément de la décision 20240304_P_043.

Le Président,

N° 20240430_P_069

Décide

De signer un avenant à la convention avec :

OBJET

THERA'PATTOUNE
Le Bouchat
43620 SAINT PAL DE MONS

Pour la mise en place de 12 séances de médiation animale :
Objectifs : Un travail autour de l'animal qui permet de développer la motricité, la curiosité, d'affronter ses peurs, de repousser ses limites, et d'éveiller ses sens ; mais sans oublier de susciter du rire et de trouver du bien-être.

Dates : De Mars à Novembre 2024

Participants : Enfants de 3-5 ans accueillis dans les accueils de loisirs du territoire.

Montant : Le montant reste inchangé
(100€ seront facturés à l'Accueil de Loisirs « Jeunesse et Loisirs » de Pont Salomon)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 30 Avril 2024

AR Prefecture

043-244301131-20240430-20240430_P_069-AU
Reçu le 22/05/2024

Le Président,

Frédéric GIRODET

